

Compte rendu de la session plénière
du Groupe d'action international pour la mémoire de la Shoah,
sous la présidence du délégué français, l'Ambassadeur Patrick Amiot
Conseil de l'Europe, Strasbourg, Salle 13
Jeudi 17 octobre 2002
9h30 – 17h

Délégations présentes : Allemagne, Argentine, Autriche, Croatie, Etats-Unis, France, Hongrie, Israël, Lituanie, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni, Suède.

Délégation absente : Italie

Participation : le conseiller scientifique auprès de la Task Force, le Professeur Yehuda Bauer

L'Ambassadeur Francis LOTT ouvre la session plénière en remerciant les Délégués présents de leur venue à Strasbourg et de leur participation aux travaux du G.A.I.S. Il les informe de la décision du Gouvernement français de nommer en qualité de Délégué pour la France un diplomate de carrière, l'Ambassadeur Patrick AMIOT, appelé à remplacer dans cette fonction, et de ce fait à la Présidence en exercice du G.A.I.S., M. Norbert ENGEL. Il expose les raisons de cette décision et présente M. AMIOT aux Délégations.

L'Ambassadeur LOTT signale que la Délégation française à la deuxième plénière du G.A.I.S. pour 2002 s'enrichit de la présence en son sein de représentants de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, que préside Mme Simone VEIL, ancien Ministre et membre du Conseil constitutionnel.

Il passe alors la présidence de la Session plénière à M. Patrick AMIOT, qui présente l'ordre du jour de celle-ci.

1 – Admission de la Hongrie

Conformément à la décision prise lors de la réunion plénière du Groupe d'action international pour la mémoire de la Shoah (G.A.I.S.) le 25 juin 2002, la Hongrie est officiellement admise à l'unanimité comme pays membre du G.A.I.S.

2 – Candidature de la Croatie

M. Patrick Amiot, afin d'introduire la candidature de la Croatie, précise que la délégation française a reçu une lettre officielle de candidature signée du ministre des Affaires étrangères de la Croatie, M. Tonino Picula, puis s'est rendue à Zagreb afin d'y rencontrer les responsables croates. Malgré l'absence de véritables actions en matière d'enseignement et de commémoration de la Shoah, il a pu se rendre compte de la volonté des autorités croates de mettre en œuvre de véritables projets en collaboration avec des partenaires étrangers, notamment au travers des activités à organiser au mémorial de Jasenovac. Il invite chacun à prendre en considération la difficile situation qu'ont connue les Balkans depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, ainsi que l'occultation de la Shoah par les conflits récents et la complexité des débats qui en découlent.

Mme Branca Sulc, au nom de la délégation croate, est invitée à s'exprimer sur la candidature de son pays auprès du G.A.I.S. Mme Sulc fait un exposé de la situation de la Croatie dans le domaine de l'éducation, de la recherche et de la commémoration. Sur le plan législatif tout d'abord, la Parlement a adopté en 1997 une première loi sur la restitution des biens spoliés et une nouvelle loi est en cours d'élaboration en vue de faciliter la préservation des biens culturels. Le mémorial de Jasenovac d'autre part, fondé en 1968, reste le lieu central de la mémoire de la Shoah en Croatie. Des programmes ont été mis au point afin de préserver les monuments et d'engager la restauration et la préservation des documents archivés. Cependant, de nombreux documents et objets du camp n'ont pas encore été restitués et demeurent toujours à l'étranger, notamment en Serbie et en Bosnie Herzégovine. De plus, décision a été prise de construire à Zagreb un centre culturel juif et une Synagogue. Sur le plan gouvernemental ensuite, Mme Sulc fait part de la volonté de la Croatie d'assurer le respect des Droits de l'Homme et de respecter la Déclaration du Forum international de Stockholm. Un vrai travail est poursuivi sur ce sujet, de même que sur celui de l'éducation de la Shoah. Le G.A.I.S. doit pouvoir, en accueillant la Croatie en son sein, favoriser la poursuite de tels engagements.

M. Patrick Amiot, remercie Mme Sulc de ces informations et propose aux délégués d'intervenir sur cette candidature.

M. Arthur Berger précise que le *United States Holocaust Memorial Museum* et le mémorial de Jasenovac sont en contact depuis longtemps. Il ajoute que les efforts de la Croatie sont notables, en matière de commémoration, de recherches d'archives mais également en matière de restitution des biens spoliés.

M. Frederick Racké indique que la délégation néerlandaise est favorable à la perspective d'une entrée de la Croatie dans le G.A.I.S., au même titre que la Hongrie. En effet, chaque pays lié d'une façon ou

d'une autre à l'histoire de la Shoah doit pouvoir collaborer avec le G.A.I.S., particulièrement dès le moment où il s'engage dans la reconnaissance des responsabilités nationales.

M. Jacky Fredj s'interroge sur la perception de la Shoah dans la Croatie actuelle et demande à la délégation croate de faire un point sur l'état de la recherche.

Mme Natasa Jovicic, membre de la délégation croate, affirme que la population est en grande majorité réceptive aux questions d'éducation de la Shoah. Certaines résistances demeurent cependant, qui peuvent disparaître si précisément la Croatie s'engage dans un processus d'éducation.

M. Pierre Saragoussi s'interroge sur la façon dont les procédures ont été engagées par les autorités croates en vue de restitution des biens spoliés et questionne la délégation croate sur l'avenir des biens en déshérence qui ne pourront être restitués.

Mme Branca Sulc précise que cette procédure est actuellement en cours et ajoute que les autorités croates traitent cette question avec précaution et soin.

M. Patrick Amiot précise que toutes ces questions lui ont été exposées lors de son déplacement en Croatie. Il insiste sur le fait que la Croatie a mis en place voici trois ans une nouvelle politique très active sur ces sujets, et que son actuelle candidature au G.A.I.S. en est une illustration. Des efforts considérables restent cependant à faire, le retard de la Croatie étant notable. Force est de constater par exemple qu'aucun manuel scolaire croate ne mentionne véritablement la Shoah, que le Mémorial de Jasenovac est très peu visité ou encore que la journée de commémoration de la Shoah n'a été établie que depuis très peu de temps. Il est cependant du devoir du G.A.I.S. d'encourager les programmes mis en œuvre, notamment au travers du mémorial de Jasenovac. C'est pourquoi, considérant également les intentions encourageantes des responsables croates, et sous réserve de la diligence qu'ils apporteront à l'élaboration et au suivi des projets soumis au G.A.I.S., la délégation française soutient l'entrée de la Croatie dans le G.A.I.S.

M. Arthur Berger précise que beaucoup reste à faire. Cependant, il est nécessaire d'encourager cette candidature.

M. Ben Helfgott annonce que la délégation britannique soutient cette candidature.

M. Frederick Racké annonce que la délégation néerlandaise soutient la candidature de la Croatie. L'histoire récente de la Croatie ne doit pas être négligée, non plus l'action du gouvernement en place qui assume ses responsabilités vis à vis du passé.

Mme Shulamit Imber, membre de la délégation israélienne, précise qu'un véritable processus de formation des enseignants a été mis en chantier en collaboration avec Yad Vashem. Le G.A.I.S. doit pouvoir soutenir les efforts allant dans ce sens.

M. Yehuda Bauer propose d'officialiser la mise en place d'un groupe de travail Croatie sous la présidence des Etats-Unis ou d'Israël.

M. Randolph Bell, délégué américain, approuve cette proposition.

M. Patrick Amiot propose donc d'entendre un représentant du groupe de travail croate, réuni pour la première fois officieusement lors de cette session.

Mme Jody Manning, membre de la délégation américaine, indique que le groupe de travail s'est attaché à poursuivre une réflexion sur les travaux à entreprendre en relation avec la Croatie, à savoir pour l'essentiel le développement de séminaires de formation, le recueil de témoignages de survivants, la définition d'un programme pour la journée de la mémoire en Croatie. Il apparaît que sur certains projets, une aide du G.A.I.S. devrait être envisagée.

Il est donc décidé à l'unanimité de créer officiellement un groupe de travail croate chargé de la collaboration entre la Croatie et le G.A.I.S.

Ce groupe de travail se tiendra sous présidence américaine.

Y participeront des membres des délégations française, israélienne et argentine.

3 – Autres candidatures.

M. Patrick Amiot fait le point sur les candidatures à l'entrée dans le G.A.I.S.

Tout d'abord, **la Belgique** a exprimé son désir de collaborer avec le G.A.I.S., par une lettre du 6 septembre 2002 signée par le vice-Premier Ministre et ministre des Affaires étrangères du Royaume de Belgique, M. Louis Michel. M. Amiot précise que la Belgique ne pourrait cependant pas s'acquitter de sa contribution avant 2004. De même, il est encore nécessaire de clarifier la composition d'une éventuelle délégation belge. Les autorités belges ont proposé que M. José Gotovitch, directeur du SOMA/CEGES, historien, soit le délégué officiel de la Belgique. Cependant, compte tenu, à la fois de la nécessité pour un pays membre d'être représenté par un agent de l'État, et de la complexité du

régime fédéral belge, il est envisagé que la Présidence du G.A.I.S. se rende en Belgique afin de clarifier la situation.

M. Nimrod Barkan, au nom de la délégation israélienne, soutient la position de la France sur ce sujet.

M. Randolph Bell, délégué américain, partage l'opinion qu'une représentation adéquate du gouvernement belge doit être mise en place.

M. Patrick Amiot indique ensuite que **la Lettonie** a déjà manifesté de façon encore non officielle le souhait de rejoindre le G.A.I.S.

M. Jean-Marc Dreyfus ajoute qu'une lettre de candidature de la Lettonie devrait prochainement parvenir à la présidence.

M. Ulf Larsson, chef de la délégation suédoise, précise qu'une coopération bilatérale est d'ores et déjà engagée entre la Suède et la Lettonie. La Lettonie s'est cependant montrée lente dans la formulation des projets. Il est donc nécessaire que la délégation française se rende à Riga pour renforcer le contact.

Mme Shulamit Imber ajoute qu'Israël a également des contacts avec la Lettonie. 25 enseignants se sont rendus à Yad Vashem pour y suivre un séminaire. Il y en donc un réel intérêt à encourager une candidature lettone.

Mme Jody Manning précise que l'ambassade des Etats-Unis à Riga a soutenu des projets lettons. Une coordination sur le sujet existe donc déjà.

M. Randolph Bell ajoute que lors d'un récent déplacement à Riga, il a été très impressionné par les activités en cours en matière d'éducation de la Shoah, particulièrement en ce qui concerne les approches muséographiques et les avancées de la recherche universitaire.

4 – Contacts avec d'autres pays.

M. Jean-Marc Dreyfus informe les différentes délégations de la présence à Strasbourg d'une délégation slovaque. La Slovaquie n'a pas encore posé sa candidature et n'entend pas le faire dans les mois à venir, pour des raisons budgétaires.

M. Patrick Amiot invite le groupe de travail slovaque à présenter un rapport de ses activités.

M. Michael Fabri, au nom du Groupe de travail slovaque, indique que la Slovaquie a entrepris des efforts considérables en matière de commémoration et d'éducation de la Shoah. Il précise que l'intention des autorités slovaques est de développer encore ses activités avant de demander son adhésion au G.A.I.S.. Séminaires d'enseignants, réflexion sur l'amélioration des manuels scolaires et organisation d'une conférence internationale à Bratislava sur l'état de la recherche universitaire sont d'ores et déjà en chantier. Ces entreprises nécessitent cependant un soutien financier plus important.

Mme Teresa Swieboka, de la délégation polonaise, ajoute que le Premier Ministre slovaque a participé à l'inauguration d'une exposition organisée en collaboration avec le musée mémorial d'Auschwitz. Des accords entre le musée et les autorités slovaques sont d'ailleurs sur le point d'être signés.

M. Patrick Amiot expose ensuite l'état des relations avec des pays qui pourraient avoir intérêt à collaborer plus étroitement avec le G.A.I.S. **L'Ukraine** est de ceux-ci, sans avoir encore pris officiellement contact avec le G.A.I.S. De même, **le Luxembourg**, qui s'est récemment manifesté sur la question, ainsi que **l'Estonie**, où la Présidence du G.A.I.S. devra tôt ou tard se rendre.

M. Ben Helfgott, membre de la délégation britannique, précise qu'en Ukraine, en dépit de la situation économique et politique difficile que traverse le pays, et malgré les efforts déjà déployés en la matière, comme la tenue d'un séminaire à Dnepropetrovsk organisé par le Centre culturel juif de Londres, l'intérêt pour les activités du G.A.I.S. est manifeste. Cependant, la perspective d'une éventuelle adhésion est pour le moment obérée par les contraintes financières, qui ne permettent pas d'envisager le versement d'une contribution annuelle au G.A.I.S. Selon M. Helfgott, tous les efforts doivent être faits pour aider ce pays important de 60 millions d'habitants.

M. Hans Winckler précise que des contacts existent, notamment au niveau du cabinet du Premier Ministre.

Mme Hannah Lessing, membre de la délégation autrichienne, présente le rapport du groupe de travail ukrainien. L'Ukraine est l'un des pays d'Europe orientale nécessitant le plus intensément l'aide et la coopération d'une organisation telle que le G.A.I.S. Des besoins se font fortement sentir en matière d'information, de matériel pédagogique et de financements. Des actions commencent à être entreprises et devront être soutenues, comme dans le cas du séminaire d'enseignants de Dnepropetrovsk organisé par le Centre culturel juif de Londres. D'autre part, des contacts ont été pris par l'Autriche avec le

gouvernement ukrainien et des activités d'éducation et de mémoire de la Shoah seront soutenues par le Fonds national autrichien.

M. Yehuda Bauer encourage la présidence à entretenir ces contacts, qu'il juge importants.

5 – Inondations en République tchèque

M. Jan Munk et **Mme Helena Dluhosova**, représentants de la République tchèque, exposent les conséquences des inondations à Terezin et font un état des lieux des dégâts provoqués. Le niveau de l'eau a atteint 3,5 m dans le crématoire. Dans la synagogue de Prague, le mur où sont inscrits les 80 000 noms des juifs déportés a été très abîmé. L'endommagement de certaines parties du musée a engendré l'annulation de la plus grande partie des expositions permanentes. Certaines archives ont également été endommagées, notamment les listes des juifs tchèques transportés vers Terezin. La bibliothèque a beaucoup souffert ; les livres sont actuellement gelés et s'abîment. De nombreux membres du personnel se sont retrouvés sans domicile et les salles du centre pédagogique sont actuellement utilisées pour les reloger. Les activités éducatives du musée ont donc été totalement suspendues.

M. Ulf Larsson rend compte des discussions de la commission financière, et indique que celle-ci s'est prononcée en faveur d'une aide de 20 000 \$ émanant du G.A.I.S. Il demande qu'une proposition de projet détaillée soit fournie à la présidence afin qu'un financement soit octroyé selon les règles traditionnellement appliquées.

Par contre, la commission n'a pour l'instant pas donné d'avis favorable à l'allocation de 5 000 \$ en vue de l'envoi d'un expert du groupe de travail sur les mémoriaux.

M. Randolph Bell pense qu'une telle proposition doit être soutenue.

M. Nimrod Barkan précise que ce financement doit être motivé par une proposition détaillée.

<p>Le principe d'une aide financière de 20 000 \$ pour les restaurations du mémorial de Terezin est adopté à l'unanimité. Une proposition de projet devra être soumise à la présidence.</p>
--

M. Stephen Smith, délégué britannique, indique que si les 20 000 \$ sont absolument nécessaires au financement des réparations, il n'en est pas moins utile d'envoyer sur place un expert du groupe de travail sur les mémoriaux afin d'évaluer les besoins. Compte tenu de l'importance du mémorial de

Terezin, il faut que les membres du G.A.I.S. réfléchissent à la possibilité de faire intervenir d'autres organismes dans cette entreprise.

M. Patrick Amiot propose que la nécessité de l'envoi d'un tel expert soit étudiée par les requérants par la voie habituelle du G.A.I.S.

7 – Rapports des groupes de travail.

- ◆ Hongrie
 - ◆ Roumanie
 - ◆ Lituanie
 - ◆ Rep. Tchèque
 - ◆ Argentine
 - ◆ Ukraine
 - ◆ Croatie
 - ◆ Slovaquie
 - ◆ Lettonie
-
- ◆ Information
 - ◆ Universitaire
 - ◆ Fonds
 - ◆ Mémoires
 - ◆ Education

8 – Avenir et fonctionnement du G.A.I.S.

M. Patrick Amiot considère qu'après plus de deux années d'existence, le moment est venu pour la G.A.I.S. de s'interroger sur la manière dont il s'acquitte des missions qui lui ont été confiées, sur les conditions dans lesquelles il exerce ses activités, et sur les adaptations que son élargissement progressif peut impliquer quant à son fonctionnement. Il ne s'agit pas de lancer ou relancer un débat sur l'objectif qui lui a été fixé à Stockholm, et qui est de promouvoir la mémoire, l'éducation et la recherche concernant la Shoah. La sagesse et le consensus existant à ce propos commandent de s'y tenir. En revanche, sur l'ordre de priorité des actions à mener, sur les modes opératoires du G.A.I.S., et surtout sur l'organisation interne de ce dernier, une réflexion s'avère nécessaire, en liaison étroite avec les O.N.G. concernées, étant entendu que les deux principes de fonctionnement qui sont les piliers du

G.A.I.S., à savoir la flexibilité dans les méthodes de travail et le consensus dans la prise de décisions, ne doivent pas être remis en cause.

Pour conduire cette réflexion, **M. Amiot** propose la **création d'un groupe de travail** constitué et animé par la présidence, qui procédera à une large consultation entre délégations. Il indique que ce groupe de travail pourra, entre autres, examiner la possibilité de créer, sous certaines conditions et au moindre coût, un secrétariat permanent appelé à servir de structure légère de coordination, de contact et de suivi pour l'ensemble des délégations du G.A.I.S.

M. Randolph Bell souligne l'importance qu'il attache à ce que le G.A.I.S. reste fidèle aux objectifs qui lui ont été initialement assignés. Sous réserve de cette continuité, il marque l'accord de la délégation américaine à la création d'un groupe de travail sur l'avenir du G.A.I.S. et à la constitution ultérieure d'un secrétariat permanent si les conclusions du Groupe d'action vont dans ce sens.

M. Nimrod Barkan soutient cette idée de la création d'une structure permanente sur la base du rapport du Groupe de travail.

M. Frederik Racké, de la délégation néerlandaise, rappelle que l'idée d'un secrétariat permanent a déjà été soulevée lors de la réunion de la Haye, et qu'il s'agissait alors de localiser un secrétariat général au sein du Conseil de l'Europe. Il se félicite de la proposition de la présidence et souhaite que les Pays-Bas soient associés à la réflexion du groupe de travail proposé, dont il approuve la création.

M. Francis Lott, de la délégation française, explique que l'intention de la France n'est aucunement d'héberger une telle structure au sein du Conseil de l'Europe. Le groupe de travail pourrait proposer une formule qui s'attacherait à respecter totalement les objectifs du G.A.I.S. Il faut qu'y soient représentées des ONG comme Yad Vashem, la CDJC ou encore le mémorial de Washington afin de renforcer encore la conjonction déjà importante au sein du G.A.I.S. entre les Etats et les ONG. Une proposition pourrait être formulée en ce sens d'ici la fin de l'année par le nouveau groupe de travail.

M. Ronaldas Racinkas, représentant de la Lituanie, approuve cette proposition et forme le vœu que la Lituanie puisse participer à la réflexion.

M. Ulf Larsson, précise que, compte tenu de l'accroissement rapide du nombre de ses membres, le G.A.I.S. ne pourra pas maintenir indéfiniment son organisation actuelle. La réflexion sur les méthodes et les moyens est donc très bienvenue, même si les conséquences financières doivent faire l'objet de la plus grande attention. La Suède, en tant que membre fondateur, souhaite elle aussi être associée à l'exercice qui va être entrepris.

Mme Ann Sheriff, au nom de la délégation britannique, marque l'intérêt du Royaume-Uni pour ce même exercice, qu'elle juge pleinement justifié, et auquel son pays espère prendre part.

Mme Hannah Lessing approuve les propositions de la présidence, et espère que l'Autriche pourra se joindre aux travaux du groupe de travail, par l'intermédiaire notamment du Fonds national autrichien.

M. Randolph Bell attire l'attention des délégués sur le fait qu'un Groupe de travail trop important compromettrait la qualité et la rapidité des débats qui vont s'engager. Tout en approuvant la création d'un tel Groupe, à la diligence de la présidence, il recommande que celle-ci et les délégations utilisent au maximum les messageries électroniques lors des consultations initiales.

M. Avner Shalev, délégué israélien, faisant le constat de la croissance rapide du G.A.I.S., indique qu'il est d'ores et déjà nécessaire de définir les obligations et les attentes des pays membres pour l'avenir. Acte lui est donné de cette préoccupation, que la Présidence et l'Ambassadeur Lott considèrent comme tout à fait pertinente.

M. Jacky Fredj, membre de la délégation française, partage ce point de vue et précise qu'il est nécessaire de pouvoir évaluer et mesurer l'engagement des différents membres au sein du G.A.I.S. Il souligne par ailleurs avec force que le G.A.I.S., en changeant et en s'agrandissant, doit veiller à ne pas dévier de sa mission primordiale.

M. Yehuda Bauer indique que la réussite du G.A.I.S. est dû en grande partie à son organisation informelle et souple, au fait qu'elle ne soit pas bureaucratisée et à la règle constamment observée depuis l'origine d'une prise de décision sur la base du consensus. Il lui paraît judicieux d'envisager désormais la création d'un secrétariat permanent, mais il faut veiller selon lui à conserver l'essentiel du dispositif existant, et d'abord le système de la présidence tournante. Il approuve la création d'un Groupe de travail spécifiquement consacré à une réflexion sur le fonctionnement du G.A.I.S., qui est tout à fait conforme aux méthodes de travail éprouvé de ce dernier. Il suggère que la présidence établisse un avant-projet destiné à servir de base aux réflexions du Groupe de travail.

M. Nimrod Barkan propose lui aussi que, le moment venu, une première version du projet soit établie par la Présidence puis soumise aux délégations par courrier électronique.

M. Feliks Tych, membre de la délégation polonaise, insiste sur la nécessité d'associer largement les O.N.G. au débat qui va s'ouvrir, car elles ont une excellente connaissance de ce qui se fait en matière d'éducation de la Shoah.

Il est décidé de constituer un Groupe de travail qui aura pour tâche de faire des propositions sur les activités du G.A.I.S. découlant de l'objectif qui lui a été assigné à Stockholm, et sur les modalités d'organisations et de fonctionnement. La Présidence veillera à ce que les travaux de ce Groupe de travail s'accompagnent de la plus large concertation au sein du G.A.I.S. et avec les O.N.G. concernées. Elle réunira le moment venu le Groupe de travail, dont elle fixera la composition. Les recommandations de ce Groupe seront communiquées à toutes les délégations avant leur examen final lors de la plénière du G.A.I.S. à Washington (12-14 mai 2003)

9 – Futures présidences.

En l'absence de la délégation italienne, qui avait lors de la réunion plénière du 25 juin 2002 soumis sa candidature pour présider le G.A.I.S. en 2004, il est décidé de reporter à plus tard le débat sur cette question.

M. Randolph Bell propose que la première réunion plénière du Groupe sous présidence américaine se déroule du 12 au 14 mai 2003 à Washington. Cette suggestion recueille l'assentiment des délégations.

10 – Etat des lieux des projets financés par le G.A.I.S. et priorités à définir.

M. Karel Fracapane fait un rapport sur l'état des lieux des projets depuis le début de la présidence française. Force est de constater tout d'abord le très fort accroissement du nombre de propositions au cours de l'année 2002. 19 propositions de projets ont à ce jour été soumises. Pour l'instant, 7 ont reçu des financements, les autres projets étant encore en cours d'étude au sein des groupes de travail. La grande majorité des projets a été soumise au groupe Education, qui a reçu 10 projets au cours des trois derniers mois.

Compte tenu de la moyenne de coût des projets, environ 11 000 \$, et de l'état excédentaire du Fonds du G.A.I.S., il est encore possible de financer de nombreuses initiatives avant la fin de la présidence française, plus d'une trentaine. Compte tenu également de la croissance du G.A.I.S. et des nombreux contacts pris par la Présidence, on peut espérer que le rythme assez élevé de l'activité du G.A.I.S. continuera de croître.

Il est important aussi de préciser que l'évaluation de certains projets est encore en suspens du fait de leur nature problématique.

Il apparaît donc plus que jamais indispensable de définir clairement la nature des projets que le G.A.I.S. entend soutenir, et de sélectionner qualitativement les projets qui vont être soumis. La question se pose particulièrement de savoir si le G.A.I.S. doit intervenir dans le financement de films documentaires, de films de fiction et de projets muséographiques.

M. Bill Shulman, membre de la délégation américaine et président du groupe de travail Education, observe que son groupe n'a pour rôle que de faire des recommandations sur des projets liés à la formation des enseignants. Il est donc difficile pour le groupe de rendre un avis sur des projets différents, surtout s'il est difficile d'en mesurer les conséquences pédagogiques sans pouvoir au préalable en apprécier précisément le contenu.

M. Bill Schulmann ajoute que la croissance du nombre des propositions soumises au groupe exige l'implication plus grande des différentes délégations dans ses travaux. Chaque délégation devrait nommer deux experts auprès du groupe Education afin de faire face à ce surcroît d'activité.

M. Yehuda Bauer ajoute que l'éducation passe aussi par le biais de médias de nature cinématographique. Le G.A.I.S. ne saurait se passer de participer au financement de films. Il apparaît néanmoins important d'en mesurer le contenu historique avant d'en évaluer les qualités et retentissements pédagogiques. Aussi, s'agissant particulièrement des documentaires, il est possible de faire intervenir un expert du groupe de travail universitaire qui livrera une recommandation préalable avant que le projet ne soit soumis au groupe éducation.

En ce qui concerne les musées, il semble que le G.A.I.S. n'ait pas à intervenir dans un domaine où de nombreuses autres sources de financement existent déjà.

M. Michael Fabri, délégué allemand, pense que le G.A.I.S. ne devrait exclure a priori aucun projet, même dans le domaine cinématographique.

M. Pierre Sarragoussi, membre de la délégation française, ajoute qu'il est nécessaire de faciliter la réalisation, la diffusion et le sous-titrage de films, supports qui peuvent être accessibles à un large public.

Mme Hannah Lessing indique que le G.A.I.S. doit pouvoir contribuer, au moins par une petite somme, à la réalisation de films. D'autres institutions, tel le Fonds national autrichien, sont aptes à prendre le relais d'une manière plus importante.

Il est décidé qu'en matière de films documentaires, une expertise sera effectuée par le groupe de travail Universitaire avant que le projet ne soit soumis au groupe de travail Education.

D'autre part, décision est prise de ne pas financer des projets de musées et de mémoriaux.

11 – Divers.

M. Pierre Saragoussi fait une présentation de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, qui a récemment rejoint la délégation française.

M. Yehuda Bauer insiste sur l'importance pour de telles institutions de travailler en réseau avec leurs partenaires au sein du G.A.I.S., dans la mesure où leurs activités peuvent contribuer à renforcer le travail effectué.

M. Arthur Berger ajoute qu'il est aujourd'hui indispensable que les pays membres du G.A.I.S. accèdent à la base de données de l'International Tracing Service, la plus importante à ce jour sur la Shoah. Il a transmis un projet de lettre à envoyer à Arolsen sous la signature du président du G.A.I.S.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les participants à la réunion plénière ainsi que les interprètes, puis lève la séance.